

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Mercredi 8 décembre 2010*

*14h-16h – 8ème bureau*

ASSEMBLEE NATIONALE – PARIS

## ORDRE DU JOUR

- I) Présentation du nouveau chargé de communication «Ville et Aéroport»  
Présentation de la planification de la communication «Ville et Aéroport» 2010-2011
  
- II) Programme d'activités Ville et Aéroport: discussion du colloque 2011 «Quelle politique aéroportuaire pour la France en 2012?»; déplacement à Bruxelles; demande d'audience auprès de N.KOSCIUSKO-MORIZET et T.MARIANI
  
- III) Grands aéroports régionaux: sociétés aéroportuaires, la question du pacte d'actionnaires?
  
- IV) Questions diverses: point sur le nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes, actes de colloque

## **LISTE DES MEMBRES**

*(présents/excusés/absents)*

### **liste des membres présents**

**Jean-Pierre BLAZY**, Président, Maire de Gonesse (95)

**Pascal BOUREAU**, Vice-Président, Adjoint au Maire de Blagnac (31)

**Jacques-Alain BENISTI**, Vice-Président, Député-Maire de Villiers-sur-Marne (94)

**Didier GONZALES**, Secrétaire général, Député-Maire de Villeneuve-le-Roi (94)

**Lucien BARGE**, Trésorier, Maire de Jonage (69)

**Jacques CRANSAC**, Directeur Environnement, Conseil général du Val d'Oise (95), représentant de D.ARNAL, Président du CG 95

**Monique PAPIN**, Maire de Dammartin en Goële (77)

**François GARCIA**, Président de la CC. Les Portes de l'Essonne, Maire d'Athis-Mons (91)

**Michèle GRESSUS**, Maire de Bouguenais (44) (représentée par un adjoint)

**Jacques LEPELTIER**, Adjoint au Maire de Longjumeau (91)

**Sébastien LUGOSY**, collaborateur de Jacques MYARD, Député-Maire de Maisons-Laffitte (78)

**Yannick TCHANZ**, collaboratrice de Patricia SCHILLINGER, Sénateur-Maire de Hegenheim (68)

**Rémy JOURDAN**, assistant parlementaire de Didier GONZALES

### **liste des membres excusés**

**Josy BANDECCHI**, Vice-Présidente, Conseillère générale des Alpes Maritimes (06)

**Jean-Paul PASCO-LABARRE**, Maire de Le Pin (77)

**Serge ANDREONI**, Sénateur-Maire de Berre-l'Etang (13)

**Bernard CORNEILLE**, Maire d'Othis, Conseiller général de Seine et Marne (77)

**Patrice VALENTIN**, Vice-Président du Conseil général de la Marne chargé de Vatry (51)

**Nicolas DUPONT-AIGNAN**, Député-Maire de Yerres (91)

**Gaston LATSCHA**, C.C des Trois Frontières (68)

**Véronique CORNIETI**, Adjointe au Maire de Maisons-Laffitte (78)

### **> liste des membres absents**

**Maurice BOSCAVERT**, Maire de Taverny (95)

**Jean-Jacques KOGAN**, C.C Erdre et Gesvres (44)

## D)

### **Planification de la communication Ville et Aéroport (2010/2011)**

#### **– Présentation par Richard GOUSSIES, Chargé de communication Ville et Aéroport**

L'association Ville et Aéroport souhaite développer sa communication au sein de son réseau d'élus à travers plusieurs supports :

##### **1°) le site Ville et Aéroport [www.villaeroport.org](http://www.villaeroport.org)**

Une nouvelle version du site sera lancée début 2011 afin de faciliter notamment la navigabilité et le rendre plus vivant. Le site actuel avait été conçu en 2004 mais n'offre plus assez de souplesse notamment pour le logiciel d'administration devenu obsolète.

##### **2°) la newsletter Ville et Aéroport**

Ville et Aéroport va reprendre la diffusion de sa lettre d'information électronique adressée par mail à ses adhérents mais également un certain nombre d'acteurs du transport aérien figurant dans notre base de données (mail). La newsletter Ville et Aéroport traite de l'actualité de l'association et du transport aérien. L'objectif c'est une diffusion bi-mensuelle afin d'informer régulièrement les adhérents de l'association.

##### **3°) la revue de presse Ville et Aéroport**

Ville et Aéroport souhaite faire une veille Internet sur tous les articles portant sur le thème du transport aérien. Elle fera chaque semaine une sélection de 4-5 articles pour sa revue de presse destinée à ses adhérents. Celle-ci sera diffusée par mail chaque semaine.

##### **4°) le bulletin de liaison Ville et Aéroport**

Ville et Aéroport reprend en 2011 la diffusion de son bulletin de liaison trimestriel.

4 pages faisant état des activités de l'association et illustrées par des photos (déplacements, colloque, réunions internes et externes, audiences, etc.). Le bulletin de liaison traite également des dossiers majeurs de l'association. Il sera diffusé par courrier 4 fois par an.

## **5°) les actes de colloque Ville et Aéroport**

Ville et Aéroport tient chaque année son colloque à Paris et diffuse les actes à l'ensemble de ses adhérents et des acteurs du transport aérien en France et en Europe.

## **6°) la campagne d'adhésion Ville et Aéroport**

Ville et Aéroport mène chaque année une campagne d'adhésion auprès de communes riveraines (incluses dans le PEB et le PGS) des principaux aéroports français, des collectivités locales concernées (conseils généraux, régionaux, communautés urbaines, communautés de communes, communautés d'agglomération), des parlementaires concernés (députés et sénateurs).

L'objectif est d'étendre son réseau d'élus à l'échelle nationale.

## **II)**

### **Programme d'activités Ville et Aéroport**

#### **> discussion du colloque 2011**

#### **proposition : « Quelle politique aéroportuaire pour la France en 2012? »**

Ville et Aéroport, en vue des élections présidentielles et législatives de 2012, souhaite tenir son colloque annuel en 2011 sur la question de la politique aéroportuaire nationale.

Quelles propositions à formuler en vue de 2012? Quel modèle de développement aéroportuaire?  
Quelle conception de l'application du principe de développement durable au transport aérien?

Quid de la répartition des retombées économiques et fiscales? Quel modèle de gouvernance à inventer sur les territoires aéroportuaires?

Urbanisme autour des aéroports? Observatoire des valeurs immobilières et des parcours résidentiels? Emploi précaire ou durable sur les grands aéroports?

Quelle politique de réduction des nuisances sonores et atmosphériques?

**Ce colloque pourrait se tenir en juin ou septembre 2011.**

**L'organisation du colloque pourrait être confiée à une agence spécialisée (ex: Agora Europe).**

**Par le passé, Ville et Aéroport avait fait appel à Agora Europe qui s'occupe de l'ensemble de l'organisation, y compris la recherche de partenaires (financement du colloque).**

Elle assure aussi la parution des actes dans les semaines qui suivent la manifestation.

### **Déplacement de Ville et Aéroport à la Commission européenne (Bruxelles)**

Ville et Aéroport entend se déplacer à Bruxelles au premier trimestre 2011 à l'occasion d'une session parlementaire afin de rencontrer sur une journée la DG TREN, DG Environnement de la Commission européenne, certains parlementaires européens concernés par notre thématique et l'ARC.

L'objectif de ce déplacement est de présenter nos propositions sur des thèmes dont la Commission est compétente comme par exemple **la question des vols de nuit et de leur réglementation (une harmonisation est elle possible?), mais aussi la question du contrôle aérien et enfin l'évaluation des directives 2002/30 et 2002/49 (quelle révision possible?)**

**> demande d'audience auprès de N. KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie et de T.MARIANI, Secrétaire d'Etat aux Transports**

Suite au remaniement ministériel, Ville et Aéroport adressera au lendemain du conseil d'administration un courrier de demande d'audience auprès de N. Kosciusko-Morizet et T.Mariani.

**Discussion sur les thèmes à aborder pour ces audiences.**

### III)

#### **Grands aéroports régionaux : sociétés aéroportuaires, la question du pacte d'actionnaires?**

En 2011, Ville et Aéroport entend sensibiliser les exécutifs des collectivités concernées membres des sociétés aéroportuaires (Toulouse, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice et Nantes) **sur la question de la nécessité de constituer un pacte d'actionnaires.**

Tel est déjà le cas à Toulouse où un pacte d'actionnaires a été signé en 2009 entre la CCI et les trois collectivités locales actionnaires de la Société aéroportuaire de Toulouse Blagnac.

Les 9 articles de ce pacte sont destinés à agir en commun en cas de cession des parts de l'Etat ou d'augmentation de capital.

Marseille a engagé une discussion en vue d'aboutir à un pacte similaire mais rien n'a été conclu à ce jour.

Il est important de s'appuyer sur le pacte d'actionnaires signé à Toulouse afin de sensibiliser nos adhérents qui siègent au sein des conseils de surveillance des différentes sociétés aéroportuaires pour qu'ils puissent intervenir dans le même sens que ce qui a été fait à Toulouse.

## **PACTE D'ACTIONNAIRES**

---

### Établi entre :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, représentée par son Président Claude TERRAZZONI,

La Région Midi-Pyrénées, représentée par son Président Martin MALVY,

Le Département de la Haute-Garonne, représenté par son Président Pierre IZARD,

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse, représentée par son Président Pierre COHEN,

ci-après collectivement désignés « les partenaires ».

### Étant préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de la Loi du 20 avril 2005, la concession de l'Aéroport TOULOUSE-BLAGNAC a été transférée à une SA à Directoire et Conseil de Surveillance, dont les partenaires sont actionnaires, aux côtés de l'Etat.

Les partenaires poursuivent l'objectif commun d'essor économique des territoires dont ils ont la responsabilité.

En conséquence, ils constituent, par le présent pacte d'actionnaires, une alliance afin de promouvoir le développement de l'Aéroport TOULOUSE-BLAGNAC, outil essentiel de développement régional.

### Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1

Les partenaires diligenteront au moins une fois tous les cinq ans une évaluation des retombées économiques, sociales et environnementales du développement de l'Aéroport sur la Région et se concerteront sur les enseignements à tirer de ces évaluations.

#### Article 2

Si besoin, une réunion des représentants des partenaires aura lieu avant les séances de l'Assemblée Générale et du Conseil de Surveillance, pour discuter des points à l'ordre du jour et se concerter en vue, si possible, d'aboutir à une position commune.

#### Article 3

Les partenaires entendent par le présent pacte constituer le "*noyau stable*" de l'actionariat public de la Société Aéroportuaire.

A cet effet, les partenaires s'engagent à conserver l'ensemble de leurs titres de participation au capital de la Société Aéroportuaire sur une durée minimale de 5 ans.

Avant cette échéance, ils s'engagent à ne céder des titres qu'entre partenaires.

Le présent article n'est pas applicable en cas de sortie conjointe avec l'Etat d'un ou de plusieurs partenaires ; dans ce cas là, les articles 4 et 5 s'appliquent.

#### Article 4

Les partenaires se concerteront sur les projets de cession de tout ou partie du capital détenu par l'Etat et s'efforceront d'aboutir à un accord sur une position commune vis-à-vis du projet de cession des actions de l'Etat.

Dans le cadre de cette concertation, les partenaires examineront, entre autres, si le projet de cession de l'Etat est bien de nature à préserver les conditions d'un développement de l'Aéroport au mieux de l'intérêt général des territoires dont les partenaires ont la responsabilité.

#### Article 5

En cas de confirmation par l'Etat de la mise en œuvre de la cession partielle ou totale de ses actions, les partenaires s'engagent à examiner ensemble les possibilités d'exercer leur droit de sortie ou de soumissionner, séparément ou conjointement, avec ou sans tiers, à un appel d'offres.



#### Article 6

Les partenaires s'obligent réciproquement à se concerter avant toute augmentation de capital social et de faire leurs meilleurs efforts pour définir ensemble et adopter une position commune dans l'intérêt du développement économique régional.

#### Article 7

Dans l'hypothèse d'une démarche commune de soumission à un appel d'offres ou bien de participation à une augmentation de capital, les partenaires conviennent de tendre vers un rééquilibrage de leurs parts relatives de capital.

#### Article 8

Les partenaires s'engagent à se concerter sur l'utilisation en faveur du développement aéroportuaire des dividendes distribués, qui pourraient être notamment destinés à acquérir le moment venu tout ou partie des actions cédées par d'autres actionnaires ou à pouvoir souscrire à des augmentations de capital.

#### Article 9

9.1. Les partenaires s'engagent expressément à tenir confidentiels les termes du présent pacte

9.2. Toutefois les stipulations du paragraphe 9.1 ne s'opposeront pas à :

- (i) la révélation de tout ou partie d'informations dont la communication est requise par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ou par toute autorité compétente, dans la limite requise par ces dispositions ou cette autorité ; toute communication d'un partenaire fera l'objet d'une information aux autres partenaires signataires ;
- (ii) ce que chaque partenaire puisse communiquer à ses conseils les informations qu'il jugera appropriées, à charge pour ces conseils de respecter la même confidentialité, sous la responsabilité du partenaire concerné ;
- (iii) ce que certaines révélations puissent être faites par un partenaire dans le cadre d'une procédure engagée contre ou par lui devant une juridiction.

Article 10

Le présent pacte est conclu pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

Un an avant l'échéance du pacte, les partenaires se concerteront afin de définir les conditions de son éventuel renouvellement

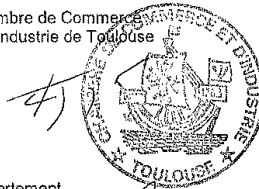
Article 11

Le présent pacte est soumis au droit français.

Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les partenaires en relation avec le pacte seront tranchées par le Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

Fait à Toulouse le 6 août 2009 en quatre exemplaires originaux.

Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Toulouse



Département  
de la Haute-Garonne

Région Midi-Pyrénées

Communauté Urbaine  
du Grand Toulouse

## IV)

### Questions diverses

- **point sur le nouvel aéroport Nantes-Notre-Dame-des-Landes, un projet devenu réalité**

L'implantation d'un aéroport sur le site de Notre-Dame-des-Landes, en substitution des installations actuelles de Nantes-Atlantique, est envisagée depuis plus de 40 ans. Le Débat public organisé en 2003 a ouvert la phase d'études. A l'issue de celle-ci, l'enquête publique s'est déroulée fin 2006 et a conduit à la déclaration d'utilité publique de l'aéroport du Grand Ouest le 9 février 2008. Cette date charnière fait entrer le nouvel aéroport dans sa phase opérationnelle. Sa mise en service est prévue en 2016/2017.

- **AGENDA 2010**

- **2010,**

- Fin de l'intervention foncière du Conseil général de Loire-Atlantique
- Analyse des offres (suite)
- Désignation du futur concessionnaire pressenti
- Avis du Conseil d'Etat et approbation du contrat de concession par la publication d'un décret ministériel

- **actes du colloque « Transport aérien et santé »**

**Les actes du colloque (octobre 2008) « Transport aérien et santé » sont enfin publiés.**

**Les actes du colloque 2010 sur la gouvernance des territoires aéroportuaires vont suivre (décembre).**

**Diffusion aux adhérents Ville et Aéroport ainsi qu'à l'ensemble des participants et aux acteurs du transport aérien en France et en Europe.**